

Un BOUCLIER contre le DUMPING-SOCIAL



A l'échelle internationale, les échanges économiques se font avec des transferts massifs de produits d'un pays à l'autre : une aubaine pour les employeurs, grandement facilitée par la suppression des barrières douanières. Le « dumping social », en clair, la mise en concurrence des droits d'un travailleur d'un pays face à un autre, a été fortement amplifié conduisant à une pression insupportable et permanente sur les salariés, leur « compétitivité ». Des outils capitalistiques ont été créés pour mesurer le « coût salarial » d'un pays à l'autre et augmenter le profit.

Restructurations / délocalisations : Les causes

Les employeurs invoquent souvent le « coût du travail » pour justifier les délocalisations. Cette expression inventée par les patrons désigne ce qu'à la CGT nous appelons le « salaire socialisé ».

coût du travail = salaire socialisé

Ainsi baisser le « coût du travail », c'est baisser le « salaire socialisé ». **En délocalisant** la production, l'employeur ne cherche pas véritablement à baisser le salaire, mais vise en réalité à **augmenter les bénéfices**.

C'est l'augmentation des bénéfices pour l'actionnaire qui est recherchée, la baisse du salaire n'en est qu'une conséquence. **Et ce n'est pas la seule**.

En effet, dans la comptabilité des entreprises, on part du chiffre d'affaires pour finir au bénéfice. Pour l'actionnaire, la seule utilité de l'entreprise étant de générer des profits, en conséquence, il nommera « coût », « charge » ou « prélèvement » tout ce qui est soustrait de son « légitime » bénéfice.

Délocaliser vise ainsi deux objectifs :



- **Garantir le chiffre d'affaires**, c'est-à-dire le prix ainsi que le volume des ventes. Autrement dit, le marché doit rester le même. C'est-à-dire un pays à fort pouvoir d'achat, comme la France par exemple.
- **Diminuer tous les « coûts »** : Salaires nets, « charges » sociales finançant la protection sociale, « prélèvements obligatoires » autrement dit, les impôts, etc.

Restructurations / délocalisations : Les conséquences

Installer une usine ou une entreprise dans un pays en développement, pour satisfaire les besoins du pays en question n'est ni un problème, ni le sujet qui nous occupe.

Mais vendre des biens ou services dans un pays, sur un territoire, où ce bien ou service n'est pas fabriqué, pose la question de l'utilité sociale de cette production et cela, tant que le niveau social des travailleurs n'est pas identique.

Les impacts de la délocalisation sont :

- Disparition **des emplois** sur le territoire où était implantée l'entreprise.
- Disparition **des salaires nets** des anciens salariés, donc un impact de consommation sur l'économie locale.
- Manque de recettes et dépenses supplémentaires pour **la protection sociale** du pays où était produit le bien.
- Baisse ou disparition des impôts et donc, un impact sur **les services publics d'Etat**, comme **les infrastructures territoriales** (routes, hôpitaux, éducation...).

Ces phénomènes ne sont pas sans conséquence sur le marché de l'emploi local et national, ce qui pèse sur les

droits, tels les salaires, le temps de travail, les effectifs, de ceux qui ont « la chance » d'avoir un emploi !

L'ensemble de ces baisses, illustré dans le graphique ci-après, n'est pas limitée au salaire ni au soi-disant « coût du travail », mais affecte de nombreux pans de l'économie et du développement social, locaux et nationaux.

Et l'ensemble de ces baisses **est capté par les bénéfices privés** de l'entreprise multinationale, qui continue de vendre ses produits sur le marché national.

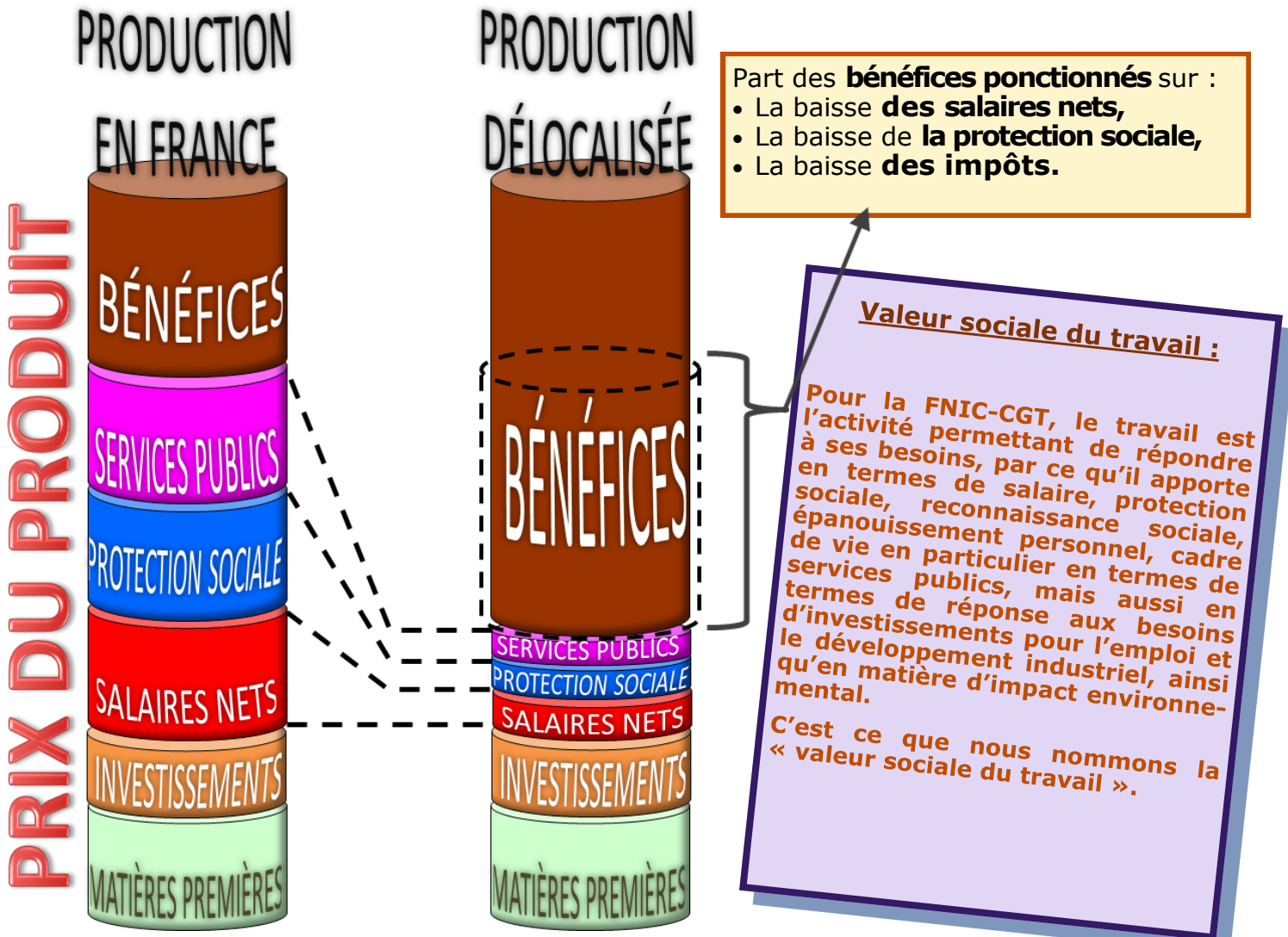
Il s'agit **d'un véritable hold-up**, un marché de dupes, où le salaire est présent comme « pouvoir d'achat » légitime quand il s'agit de consommer des biens et services, mais qualifié de « coût » lorsqu'il s'agit de produire ces mêmes biens et services.



Le bouclier anti-dumping social, contre le *coût du capital*

On le voit ci-dessous, le coût du capital écrase nos salaires, notre protection sociale, la qualité de nos services publics. Il nous faut un outil qui bloque le dumping social, un outil qui combatte idéologiquement l'expression de « coût du travail », qui stoppe les délocalisations en les rendant économiquement non valables.

Ce bouclier anti-dumping pourrait **s'appliquer dans chaque pays**. Il ne s'agit pas de protectionnisme d'un pays vis-à-vis d'un autre, mais de **protectionnisme du monde du travail face au capital** qui lui, organise la concurrence entre salariés et territoires du monde entier.



Le bouclier anti-dumping, c'est quoi ?

Une **contribution financière** sur chaque produit importé, calculée sur la différence de la valeur sociale du travail entre le pays de production et le pays de la vente. Le produit de cette contribution financière va directement dans les caisses de la protection sociale, et doit aussi être utilisé pour le développement des territoires et des services publics.

L'instauration de cette contribution permettrait d'annuler ainsi le dumping entre territoires ou pays, puisque **tout bien qui serait produit dans des conditions non conformes au standard, se verrait taxer par le bouclier anti-dumping**.

Ce bouclier anti-dumping peut être **un outil de lutte concrète** contre le coût du capital, en partant bien de nos exigences en termes de besoins, qui ne sont pas forcément des marchandises.

Il serait de nature à **revoir les lieux de production**, choisis aujourd'hui par les employeurs sur des critères uniquement de « coût », voire à **relocaliser** les productions sur le territoire national où ils sont vendus.



Partir des avancées, droits existants, fruits des batailles que nous ont légués nos anciens ; un terreau social qui est la source du développement économique par l'acquisition de savoir et de savoir-faire permettant **un développement industriel** façonné sur les besoins de la population.

Dans chaque pays, le travailleur et sa famille vivent en fonction des avancées obtenues ou pas ! Il s'agit de favoriser des politiques qui permettent une évolution sociale pour tous sans rogner, réduire ce qui a été arraché par l'histoire du mouvement social dans tel ou tel pays.

Planifier une économie, une industrie dans les territoires, au plus près des lieux de consommation, s'appuyant sur les bases existantes, c'est à notre portée dès lors que l'on libère le travail humain des outils d'exploitation, de mise en concurrence.

Ce bouclier social vise à permettre à ce que l'implantation et le développement des industries, ici ou là, servent avant tout, et surtout, **la réponse aux besoins des populations dans le territoire**, le pays : c'est pourquoi le fruit de cette taxe financière doit servir uniquement au progrès social, donc les ressources des systèmes de protection sociale des pays concernés (pays « producteur » et pays « vente production »). Cette taxe doit être gérée par les travailleurs des pays et non donnée à l'Etat.

**UN BOUCLIER ANTI-DUMPING,
VECTEUR DE PROGRÈS,
DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL,
SOCIAL ET SOCIÉTAL.**